

MODELE 8

**DECLARATION DE DESTRUCTION PAR PIEGEAGE DES ANIMAUX DES ESPECES
CLASSEES NUISIBLES A L'EXCLUSION DU SANGLIER**

POLICE DE LA CHASSE
A.M DU 29 Janvier 2007

Je soussigné(e),

NOM et Prénom : LUTIC Steve
Profession : Chef d'équipe phénicien principal d'exploitation DIR.Nord
Adresse précise : 2 Allée Beethoven 62231 BLÉRIOT

Propriétaire, Possesseur, Fermier (rayer les mentions inutiles)
DECLARE procéder à la destruction des NUISIBLES AUTRES QUE LE SANGLIER

(Si la zone de piégeage est répartie sur plusieurs communes, vous devez déposer une déclaration par commune)

COMMUNE : COUCOGNE
Lieu dit : Le Coteau
Superficie : 25 hectares
Nature du terrain : Plaine en 1.6ais 1 Marais
CANTON :

Les pièges seront tendus sur le terrain précité dans le respect de l'Article 11
Pendant la période* du 1^{er} juillet ...2025.... Au 30 juin2028...
Le piégeur sera M.LUTIC Steve.....
Agrément N° ...6210353....

Fait en 2 exemplaires

ACauchy..... le9/9/25.....

12 SEP. 2025



1^{er} exemplaire : conservé par M. le Maire pour affichage

2^{eme} exemplaire : visé et transmis par M le Maire au Déclarant

*** IMPORTANT :**

Déclaration valable trois ans à compter de la date de visa par le Maire de la commune où est pratiqué le piégeage (arrêté ministériel du 28 juin 2016).

Bilan annuel de piégeage (obligatoire) : renseignez le mensuellement, et retournez le en fin de campagne de piégeage à :

Fédération des Chasseurs du Pas-de-Calais
Rue Victor Gressier
BP 80091
62053 SAINT LAURENT BLANGY CEDEX